



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections
Affaire suivie par : le Pôle élections
Tél. : 02 37 27 71 48
Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

M. Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment l'article R. 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-2023 du 4 septembre 2023 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°2023-018 fixant les délais et les modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections municipales partielles intégrales et portant convocation des électeurs de la commune de Saint-Martin-de-Nigelles le 26 novembre 2023 et éventuellement le 3 décembre 2023 ;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées ;

Vu les opérations de détermination de l'ordre des candidats par voie de tirage au sort effectuées le vendredi 10 novembre 2023 ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales partielles intégrales pour le 1^{er} tour de scrutin dans la commune de Saint-Martin-de-Nigelles est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de Saint-Martin-de-Nigelles devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements sont attribués aux candidats en fonction du tirage au sort ayant lieu à l'issue du dépôt des candidatures. Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Mme le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Chartres, le 10 novembre 2023

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Yann GÉRARD



Annexe :
Élections municipales partielles intégrales de **SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES**
1^{er} tour du 26 novembre 2023
LISTES DE CANDIDATS

	LISTE 1 - UNIS POUR LES NIGELLOIS	Candidats au conseil communautaire
1	CORDELLE Thierry	X
2	TORCHEUX Denise	
3	RIBAULT Alain	
4	COCHET Christèle	
5	DEMORE Jean-Charles	
6	BOUCHAUDY Béatrice	X
7	MAURY Antoine	
8	BERTHON Hélène	
9	TURPIN Jean-François	
10	CHIROSEL Roselyne	
11	BLUSSON Aurélien	
12	RUBIN Catherine	
13	LOIZET Marcel	
14	FIGON Patricia	
15	ALIX Vincent	
16	CHESNEAU Catherine	
17	LAAMARTI Youssef	
18	KEMICHA Sylvie	
19	WESTERMANN Alexis	
20	VIALET Amélie	
21	PERRAULT Jean-Louis	

	LISTE 2 - LA FORCE DE NOTRE VILLAGE	Candidat au conseil communautaire
1	FAURE Isabelle	X
2	TIRLOY Christian	X
3	RABOUIN Sylvie	
4	LOBOFF Alexandre	
5	CAYER Lucie	
6	DROUET Christian	
7	BARBATTINI Véra-Lucia	
8	PERRIN Yannick	
9	PETIT Géraldine	
10	DEROUARD Sébastien	
11	GERMAIN Pascale	
12	MIET Alexandre	
13	GALIA Nathalie	
14	BOIVIN Morgan	
15	EDMONDS Claire	
16	PARDOUE Pascal	
17	BOSSERT Ghislaine	
18	RUMEAU Serge	
19	RIMI Angélique	
20	RABOUIN Vincent	
21	PARDOUE Christelle	